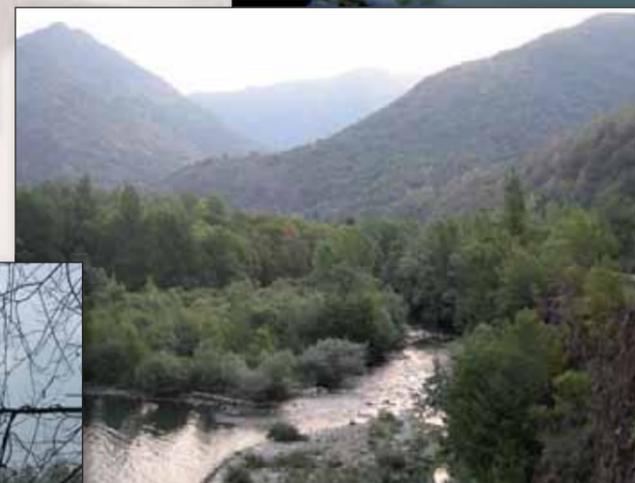


# PLAN GARONNE

## Volet paysager

## et

## culturel



## SYNTHESE

## LE POURQUOI DE L'ETUDE

Compte tenu des enjeux de la Garonne reconnus par tous et de l'insuffisance des réponses apportées jusqu'à présent, l'Etat a proposé **un plan pour la Garonne**, à l'instar d'autres grands fleuves français comme la Loire ou le Rhône et récemment la Seine. Cette initiative a fait l'objet d'une décision du CIACT le 12 juillet 2005.

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) a tenu le rôle de secrétaire technique chargé d'animer les travaux, en coopération avec le Smiddest pour les enjeux concernant l'estuaire de la Gironde.

Dès l'antiquité, avec l'implantation des grandes voies romaines, la Garonne a été un axe majeur de circulation des hommes et des marchandises. Aujourd'hui encore, cette vallée conserve pleinement son caractère structurant avec l'implantation et la modernisation des grandes infrastructures de transports. Enfin, elle constitue à la fois un cadre de vie potentiellement remarquable par la qualité de ses paysages et de ses milieux naturels et un réservoir de biodiversité d'intérêt national et européen.

Le plan Garonne entend privilégier une nouvelle approche qui consiste à favoriser le plus possible les interpénétrations entre les populations et le fleuve, de façon à passer de l'antagonisme à l'intérêt, en opérant un retour vers le fleuve. Il se veut porteur d'un projet de développement maîtrisé préservant l'environnement général du fleuve tout en exploitant ses potentialités.

Au regard des enjeux identifiés, le plan Garonne est structuré en quatre axes majeurs:

> A: Le fleuve et les populations ou «comment gérer la cohabitation entre une population sans cesse croissante et un fleuve sauvage mais menacé?»

> B: Le fleuve et le développement économique ou «comment développer en préservant et préserver en développant?»

> C: Le fleuve et les milieux aquatiques ou «comment gérer durablement des milieux de vie, révélateurs d'un territoire de qualité?»

> **D: Le fleuve et son identité paysagère et culturelle ou «quelle identité culturelle et paysagère pour le val de Garonne?».**

Pour chacun de ces axes le plan Garonne est décliné en mesures et sous-mesures permettant la mise en oeuvre d'actions.

Portée par le Sméag, cette étude en complète le volet culturel et paysager.

Le Sméag n'entend pas, avec ce premier travail global sur les paysages garonnais, se substituer aux services et aux maîtres d'ouvrage locaux, mais plutôt **proposer des pistes pour l'aménagement durable du fleuve et de sa vallée, en faisant du paysage une composante réelle des projets de développement du territoire.**

## LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LE SUIVI

Le maître d'ouvrage de l'étude est le Sméag auquel sont associés les services chargés du paysage de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (DIREN).

Le comité de pilotage initial de l'étude était constitué du groupe de travail « paysages » du Plan Garonne incluant le Sméag, les DIREN de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, la paysagiste conseil de la DIREN Midi-Pyrénées, les conseils à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE) des quatre départements garonnais (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde), les référents paysage au sein de chaque direction départementale de l'équipement (DDE), Voies Navigables de France (VNF) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Ce comité de pilotage a été élargi aux principales collectivités le long de la Garonne, le Sméag souhaitant associer à la démarche les acteurs locaux, afin d'adapter au mieux les préconisations de l'étude aux projets de développements des territoires existants ou futurs. Le comité de pilotage initial a donc été élargi aux conseils régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, conseils généraux des quatre départements, pays, intercommunalités garonnaises si non membres d'un pays.

Ce comité de pilotage s'est réuni quatre fois, et à chaque phase, pour la présentation des pré-rendus.

Les deux premières phases d'étude ont été présentées au comité de pilotage élargi aux collectivités riveraines de la Garonne et de l'estuaire (conseils régionaux, conseils généraux, intercommunalités) le 20 novembre 2006 puis le 5 juillet 2007 en l'hôtel du département de Lot-et-Garonne, suite à quatre réunions organisés de mars à mai 2007 pour évoquer les unités paysagères garonnaises à l'échelle d'un département. Ces quatre groupes de travail répartis sur l'ensemble de la Garonne ont été présidés par un élu du Sméag. A ces réunions locales a été convié l'ensemble du comité de pilotage élargi aux représentants des principales collectivités (élus et services techniques): 2 conseils régionaux, 4 conseils généraux, 15 pays, 1 communauté urbaine, 4 communautés d'agglomération, 6 communautés de communes.

La dernière réunion du comité de pilotage élargi, portant sur la phase 3 de l'étude, a été tenue le 15 novembre 2007.

## LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

Le 17 mars 2006 la France a ratifié la Convention européenne du paysage, et l'a fait entrer en vigueur le 1 juillet 2006.

Nous disposons ainsi au niveau européen d'une réflexion et d'une volonté politique communes sur le sujet. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus aux termes précisés dans ce document ou ses textes préparatoires.

**« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».**

Les unités paysagères, les structures paysagères, les éléments de paysage... constituent le fondement de toute démarche paysagère.

La présente étude s'est attachée à respecter la méthode qui en permettra aisément la comparaison, l'utilisation, le maniement par des utilisateurs futurs divers, que ce soient des élus, des aménageurs, des hommes de l'art. Néanmoins, à la demande du comité de pilotage nous l'avons enrichie d'une approche dite sensible.

L'emprise géographique est considérable, des Pyrénées à l'Océan, puisque cela représente presque 600 kilomètres de cours du fleuve.

C'est la première étude qui traite de l'ensemble d'un cours de cette façon, avec des limites longitudinales fixées par la commande, de la frontière espagnole à l'Océan Atlantique, et des limites transversales qui sont celles du lit majeur auxquelles il faut ajouter les limites verticales qui forment le décor ou le fond de scène.

### L'étude comprend trois phases:

> **une phase de diagnostic** fondée sur l'identification des paysages, la description de leurs caractéristiques et les évolutions en cours.

> **une phase de définition des enjeux** qui sont les modalités d'évolution des caractéristiques paysagères fondatrices et préparent le paysage de demain. Une fois ces enjeux énoncés, connaissant les résultats possibles, il reste à définir les objectifs visés.

> **une phase de définition des orientations** à mettre en place pour fonder un projet commun pour les paysages garonnais.

## Les unités paysagères d'amont en aval

### > La Garonne pyrénéenne

...un torrent encaissé

- La Garonne montagnarde
- La Garonne du Comminges

### > La Garonne de Piémont

...l'émergence d'un grand fleuve

- La Garonne pré-pyrénéenne
- La Garonne du Volvestre

### > L'agglomération toulousaine

### > La plaine Garonnaise

...un couloir agricole fortement anthropisé

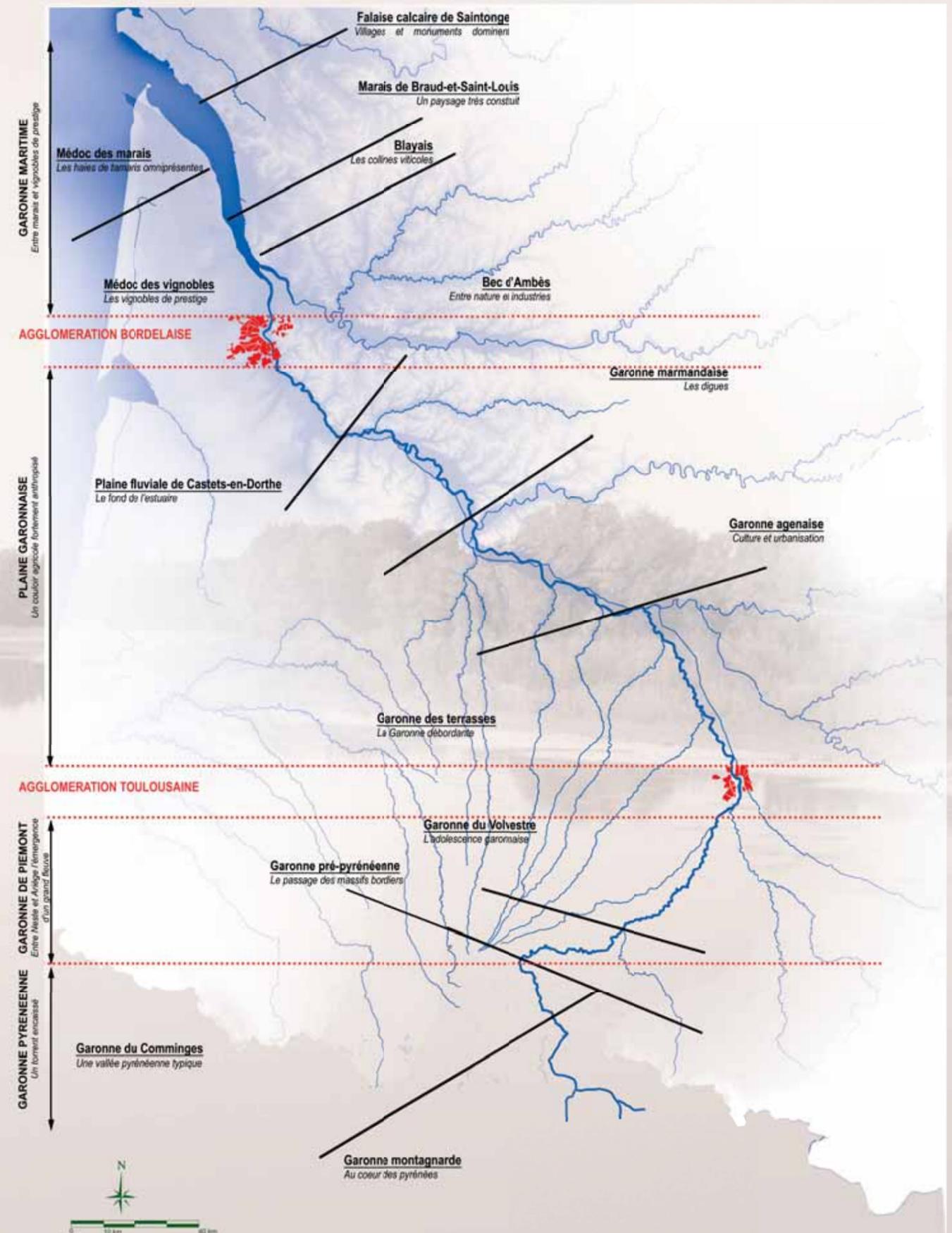
- La Garonne des terrasses
- La Garonne agenaise
- La Garonne marmandaise
- La plaine fluviale de Castets-en-Dorthe

### > L'agglomération bordelaise

### > La Garonne maritime

...entre marais et vignobles de prestige

- Le bec d'Ambès
- Le Blayais
- Le Médoc des vignobles
- Le Médoc des marais
- Le marais de Braud-et-Saint-Louis
- Les falaises calcaires de Saintonge



## Les grandes valeurs paysagères des territoires garonnais

Il n'existe pas un paysage garonnais que le fleuve déroulerait de sa source jusqu'à son embouchure mais de multiples paysages aux géographies, ambiances et couleurs variées.

L'activité humaine a renforcé ces différences en remaniant le cours. Cette artificialisation a remodelé son image. En certains endroits, les modifications se limitent au lit mineur dans le couloir de sa ripisylve, en d'autres lieux, elles constituent de véritables mutations et leurs effets s'étendent sur un territoire très vaste comme au niveau des plans d'eau de Mancières et de Saint-Nicolas de la Grave.

Les valeurs paysagères fondent le paysage garonnais et nous le livrent dans son essence ou en témoignage de son histoire avec les hommes.

### > LES RENCONTRES ENTRE EAU ET TERRE: UN PAYSAGE SOUPLE ET FLOU

#### . Les berges.

Les sols. La Garonne verte, les galets. La Garonne brune, les vases colorées.  
La ripisylve entre l'eau et les terres, un filtre.

#### . Les terres aqueuses.

Les marais, espaces intermédiaires entre eau et très haute terre.

Les bras morts, espaces secrets immobiles.

Les îles créent des respirations rythmant l'étude du plan d'eau Garonne.

Les plans d'eau et leur recolonisation «sauvage».

Les vasières entre le solide et le liquide.



### > LES MOTIFS VEGETAUX GEOMETRIQUES: UN PAYSAGE SCULPTE.

#### . Les peupleraies.

#### . Les vergers et leurs tuteurs.

#### . Les vignes.

#### . Les bouchots.



### > UN PAYSAGE A COULISSES: UN RYTHME AU FIL DE L'EAU.

#### . Les différentes échelles de perception.

### > UNE DECOUVERTE DE LA GARONNE SECRETE...

#### . Les points de vue sur la Garonne.

#### . Les ponts.

#### . Les digues.

### > UNE ARCHITECTURE EN SYMBIOSE AVEC LE FLEUVE

#### . Les façades fluviales.

Les ports.

Les villages des terrasses.

Toulouse et Bordeaux.

#### . Les cabanes à carrelets.



# Les éléments caractéristiques des paysages garonnais

Ce sont les éléments de paysage qui se rencontrent ou se répètent en plusieurs endroits le long de la vallée mais gardent une valeur ponctuelle du fait du manque de valorisation, d'intérêt, de liens entre eux ou avec le fleuve.

Ils comportent un potentiel identitaire indéniable et parfois même une valeur historique fondamentale.

## > Les canaux: géométrie, rectitude, surface lisse, ruban...

Ils sont nombreux à sillonner la vallée. Parfois au coeur du paysage fluvial, parfois s'en éloignant, ils le marquent sous des formes multiples.

- Le canal de Saint-Martory
- Le canal de Garonne
- Les canaux des centrales hydrauliques

## > Le patrimoine bâti.

Il subsiste aujourd'hui le long du fleuve un patrimoine foisonnant qui témoigne de l'histoire du fleuve et de ses activités révolues et contemporaines.

- Les châteaux
- Le petit patrimoine
- Le patrimoine industriel
- Les ponts

## > Les digues.

Les digues protègent les terres, les cloisonnent, les partagent.

Elles présentent un fort potentiel de découverte des paysages moyennant l'ouverture des cheminements aux sommets.

- En limite du fleuve, barrière physique, mais belvédère possible
- Les chemins
- Entre canal de Garonne et Garonne



# Une dimension historique forte oubliée

## > Une conscience et une appartenance à reconquérir.

La fin du XIXème siècle constitue une rupture dans l'histoire de la Garonne et de ses rapports aux hommes et donc dans la perception du fleuve, perception économique tout d'abord, puis environnementale et visuelle et enfin culturelle. Depuis une quinzaine d'années, les villes redécouvrent le fleuve. Les campagnes suivent avec plus de résistance.

La dynamique de reconquête de la Garonne ne prendra toute son ampleur qu'au travers de la compréhension du fleuve. Comprendre et tisser des liens sont les enjeux primordiaux pour rendre à la Garonne sa place, légitime, centrale et prépondérante, dans les paysages de sa vallée, et aussi, pour prendre conscience qu'elle est un bien commun, fragile et généreux.

## > Reconstruire des liens pour une démarche de projet de territoire.

- Les liens transversaux : Garonne/arrière-pays
- Les liens longitudinaux : amont/aval

### LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION

#### EVOLUTION FLUVIALE

##### > De la Garonne sauvage au fleuve assagi

Tout d'abord, les actions de l'homme ont eu un impact sur le lit fluvial : aujourd'hui le constat se traduit par un rétrécissement du fleuve et par un raccourcissement de sa longueur. La Garonne a changé d'aspect, passant d'un cours d'eau sinueux, instable et large à un cours d'eau beaucoup plus rectiligne et moins long.

Les aménagements accentuent largement les phénomènes naturels tels que l'érosion ou la vitesse d'écoulement et contribuent ainsi localement à une détérioration (déchaussement...) des ouvrages et engendrent une végétalisation d'atterrissements auparavant mobiles (Garonne toulousaine, des terrasses, agenaise et marmandaise).

L'anthropisation, en changeant l'aspect du fleuve garonnais a aussi modifié ses écoulements en période d'étiage et lors des crues. Elle est à la fois responsable de mutations dans le lit fluvial et des modifications des écoulements du fleuve, et de changements dans la plaine inondable.

##### > La renaturation du fleuve

Au cours du XXème siècle, la Garonne a été partagée entre plusieurs usages qui ont parfois dégradé son environnement. Depuis les années 1990, une forte demande s'exprime pour préserver le patrimoine naturel.

La tendance actuelle consiste en la conservation de «particularismes naturels». La renaturation du fleuve est une conséquence de l'abandon de la gestion fluviale, matérialisée par l'arrêt de stabilisation des berges, l'interdiction des extractions dans le lit mineur et la volonté de l'Etat soutenue localement (Tarn-et-Garonne) de restituer un fonctionnement hydraulique plus naturel passant par :

- la tentative de restitution ou de conservation des bras morts
- la volonté de rétablir le fonctionnement méandreux, si cela est possible, compte tenu du contexte local.
- la préservation des zones humides
- la réglementation renforcée sur les milieux.

##### > La réappropriation du fleuve

Pendant très longtemps, les paysages fluviaux ont été dévalorisés par les sociétés riveraines. Ils se sont artificialisés progressivement.

Aujourd'hui, la tendance est inversée, les français portent de plus en plus d'intérêt pour leur paysage et notamment pour leur paysage de loisirs et donc ceux des rivières et vallées. On assiste à une prise de conscience de l'histoire et à l'émergence d'une patrimonialité. Cela se traduit par une réhabilitation des fleuves en ville. Ce mouvement s'inscrit dans la montée des mouvements écologiques, des politiques environnementales et du souci grandissant de la qualité du cadre de vie.

Le fleuve fait de plus en plus l'objet d'aménagements visant à améliorer son aspect esthétique et paysager. On peut voir, ponctuellement, une redécouverte du fleuve à la faveur d'un aménagement de site ou d'un lieu de promenade. L'aménagement d'espaces verts le long du fleuve répond à une demande de détente et de loisirs de la part de la population urbaine. C'est aussi un moyen pour les urbains de retrouver des îlots de verdure où les éléments naturels sont encore présents (fleuve, boisements, zones humides). Cependant, en dehors de tous ces sites balisés, les berges sont inaccessibles et le fleuve garonnais est laissé à lui-même.

Cette prise de conscience n'est cependant pas globale. Elle est présente dans les grandes villes. Elle met un peu plus de temps à se concrétiser dans les agglomérations de moindre importance et dans le milieu rural.

**Ce nouveau rapport homme-fleuve** implique une prise en compte accrue du fleuve, système souple et vivant, dans les aménagements tout en garantissant la sécurité des riverains.

#### EVOLUTION AGRICOLE.

##### > De la diversité des campagnes à leur banalisation

- . Omniprésence de la maïsiculture.
- . Fort développement de la populiculture.
- . Disparition des prairies pâturées.

#### EVOLUTION URBAINE

##### > Expansion de l'habitat.

- . Eclatement dans la vallée en zone inondable.
- . Mitage des coteaux.
- . Etirement le long des routes.

##### > Industrie

- . Energie hydroélectrique.
- . Extraction de matériaux.
- . Usine.

#### La recherche d'un avenir commun de qualité conduit alors à l'énoncé de quatre grands principes :

- > Le paysage est un reflet de la société puisqu'il est issu de l'activité humaine. La collectivité réfléchissant sur un avenir voulu met en place ainsi un projet partagé de paysage.
- > Les paysages de Garonne se partagent en unités paysagères possédant leurs caractéristiques propres fondées essentiellement sur les structures paysagères et les éléments remarquables. Il semble admis que ce qui fait ces unités qualifie le cadre de vie en Garonne et mérite d'être maintenu. La moindre des choses est donc de faire en sorte que ces structures et éléments perdurent.
- > En outre, la connaissance permet une attitude constructive sur son espace de vie. Sensibilisations, informations, transmissions des savoirs et des connaissances sont des actions qui sont la base de la fabrication des paysages en harmonie avec la société.
- > Les bords du fleuve sont des lieux de vie privilégiés pour tout le monde, plantes, animaux et hommes.

### LES ENJEUX DES PAYSAGES DE GARONNE

- > La reconnaissance du fleuve
- > L'intégrité naturelle des fonds de scène
- > La diversité paysagère
- > La cohérence des espaces bâtis
- > La valorisation du patrimoine fluvial

Pour satisfaire à ces grands enjeux, le projet collectif qui a émergé au cours des réunions du comité de pilotage, s'est traduit en objectifs dits « objectifs de qualité paysagère », premier pas vers les fiches d'orientation. Ceci est traité par sous-unité paysagère. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la Garonne agenaise :

SOUS-UNITES	VALEURS PAYSAGERES (Les grandes caractéristiques paysagères)	TENDANCES D'ÉVOLUTION	ENJEUX	OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE
<p align="center"><b>LA GARONNE AGENAISE</b></p>	<p><b><u>LA MORPHOLOGIE DE LA VALLÉE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La dissymétrie de la vallée</i></li> <li>• <i>La rive droite disséquée par les vallées secondaires</i></li> <li>• <i>La rive gauche limitée par les coteaux de Lomagne</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'urbanisation diffuse sur les hauteurs gagnant sur l'espace naturel</li> <li>- La multiplication des faciès d'effondrements (falaises, éboulements)</li> </ul>	<p>L'INTEGRITE DES FONDS DE SCENE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation du cadre naturel des coteaux</li> <li>- Limitation du mitage sur les hauteurs</li> <li>- Mise en valeur des points de vues</li> </ul>
	<p><b><u>LE CADRE NATUREL</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La plaine large et cultivée</i></li> <li>• <i>Les peupleraies</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniformisation de l'espace agricole sous l'intensification de la monoculture</li> <li>- A contrario, fermeture là où la populiculture s'étend</li> <li>- Apparition d'essences «incongrues» (boisements de conifères)</li> </ul>	<p>LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition raisonnée entre peupliers et cultures</li> <li>- Respect des caractéristiques de chaque milieu</li> </ul>
	<p><b><u>L'ANTHROPISATION</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les fronts urbains</i></li> <li>• <i>Les ponts</i></li> <li>• <i>Les digues</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon du patrimoine fluvial</li> <li>- Standardisation des ouvrages récents</li> <li>- Isolement visuel du fleuve</li> </ul>	<p>LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FLUVIAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des façades fluviales</li> <li>- Réintégration du fleuve dans la vie urbaine</li> <li>- Préservation de la continuité des façades fluviales</li> <li>- Prise de conscience du patrimoine existant</li> <li>- Valorisation des ouvrages</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les canaux (Golfech, canal latéral)</i></li> <li>• <i>Les gravières</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutation lente vers l'équipement de loisirs (Garonne)</li> <li>- Industrialisation des rives du fait des gravières en exploitation</li> <li>- Multiplication des plans d'eau réaménagés dans le lit majeur</li> </ul>	<p>LA RECONNAISSANCE DU FLEUVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à lire le cours d'eau dans le grand paysage</li> <li>- Rétablissement du lien paysager entre le fleuve et ses rives</li> <li>- Rétablissement ou création de liens entre Garonne et canaux par des aménagements communs et unificateurs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les chemins de halage</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renaturation des anciens chemins de halage devenus chemins de découverte écologique</li> </ul>	<p>LE TOURISME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du devenir des gravières pendant et après exploitation</li> <li>- Réhabilitation des aménagements liés à l'histoire de la navigation</li> </ul>

La validation des enjeux par le comité de pilotage et les divers échanges qui ont suivi ont permis de dégager les orientations à mettre en oeuvre pour préserver, valoriser, réhabiliter et requalifier les paysages de Garonne. Ces orientations font l'objet de fiches.

## L'emploi des fiches

L'étude est destinée aux collectivités garonnaises, aux services de l'état, et d'une façon générale à tout acteur du paysage garonnais.

**Ainsi, ce cahier de fiches permet de disposer d'éléments de connaissance sur les paysages de la Garonne et de principes pour orienter l'aménagement de ses rives et de ses abords plus éloignés.**

## L'organisation des fiches

En grand titre l'enjeu est indiqué. C'est une référence directe aux études antérieures illustrant la continuité de la démarche du volet paysager du Plan Garonne. En second vient la dénomination de l'action avec son numéro.

Définir l'orientation et la situer dans la démarche, tel est l'objet des chapitres:

Objectifs, Contexte, Principe

Les unités concernées permettent un repérage géographique.

Le coeur de la présentation concerne :

la mise en oeuvre, les outils, les porteurs de projet, les partenaires techniques, les partenaires financiers.

LE PRINCIPE		LA MISE EN OEUVRE	
<p><b>ENJEU 4: LA COHERENCE DES ESPACES BÂTIS</b></p> <p>Faire du fleuve un élément fort de la structuration urbaine</p>		<p><b>ENJEU 4: LA COHERENCE DES ESPACES BÂTIS</b></p> <p>Faire du fleuve un élément fort de la structuration urbaine</p>	
<p><b>LES OBJECTIFS</b></p> <p><b>OBJECTIFS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et mettre en valeur les relations qui existent entre les villes et la Garonne.</li> <li>- Valoriser les façades fluviales.</li> <li>- Préserver le patrimoine bâti.</li> <li>- Se réapproprier les espaces publics en bord de fleuve.</li> </ul>	<p><b>PRINCIPE:</b></p> <p>La réhabilitation du lien au fleuve et de sa traversée mériterait d'être le fondement du développement urbain des communes urbaines. Cela passe par une importance accrue des espaces pédonnaires le long de la Garonne et par une reconquête de l'espace public. En outre la valorisation du potentiel de loisirs offert par la situation en rive demande à être développée. Ainsi l'aménagement d'une halte nautique prend le lien d'un développement touristique et le support de la mise en place d'un moyen de transport alternatif...</p> <p><b>1. Le cas des villes-terrasses au dessus d'une plaine inondable</b></p> <p>Un exemple: Auch.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inconstructibilité de la plaine inondable, en dehors des extensions liées à une exploitation agricole</li> <li>- Dégagement ou préservation d'espaces ouverts au pied de la terrasse pour une visibilité entre la plaine et la ville</li> <li>- Passage de circulations douces, promenades, etc... à proximité de l'eau</li> <li>- Création de basses promenades entre la ville-terrasse et la plaine</li> <li>- Valorisation des espaces cultivés ou naturels de la plaine inondable en relation avec la zone humide</li> <li>- Préservation d'espaces ouverts pour la convivialité entre le fleuve et la ville</li> </ul>	<p><b>MISE EN OEUVRE:</b></p> <p>Les nouvelles relations entre la ville et l'eau se traduisent par la création de nouveaux espaces ou tout au moins l'adaptation des espaces existants. Plus généralement elles peuvent aussi inaugurer de nouvelles formes d'urbanité, mettant en valeur les transversalités, utilisant la Garonne comme prétexte fondateur, favorisant les relations à l'eau...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des règles d'urbanisation concertées prenant en compte les nouvelles pratiques de l'environnement garonnais et valorisant la qualité architecturale, urbaine et paysagère de l'aménagement garonnais.</li> <li>- Intégrer des cahiers de préconisations architecturales et paysagères dans les documents d'urbanisme.</li> <li>- Inclure les aménageurs, les promoteurs et les maîtres d'oeuvre à interpréter et adapter les caractères urbains et architecturaux traditionnels des bords de Garonne.</li> <li>- Faire précéder les projets d'aménagement d'un diagnostic urbain, architectural et paysager concerté prenant en compte les liens à créer vers le fleuve, les plantations à mettre en place.</li> <li>- Mettre en place des programmes, outils et procédures globaux et qualitatifs: opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH).</li> <li>- Conditionner les aménagements d'un diagnostic paysager pour étudier les liens à créer vers le fleuve, les plantations, etc...</li> </ul> <p><b>LES OUTILS:</b></p> <p><b>RÉGLEMENTAIRES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- P.L.U. Dans le respect des plans de prévention des risques.</li> <li>- Zonage (emplacements réservés...)</li> <li>- Orientations d'aménagement.</li> <li>- Opérations de rénovation urbaine dans les périmètres de «grand projet de ville»</li> <li>- Opérations d'amélioration de l'habitat</li> <li>- Réhabilitations</li> </ul> <p><b>CONTRACTUELS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chartes, urbanes, architecturales, paysagères.</li> </ul>	<p><b>LES UNITES CONCERNEES</b></p> <p><b>UNITES CONCERNEES:</b></p> <p>U2. LA GARONNE DE PIEMONT SUD. Garonne pyrénéenne SUD. Garonne du Vivier</p> <p>U3. LA PLAINE GARONNAISE SUD. Garonne des terrasses SUD. Garonne agnoise SUD. Garonne méridionale SUD. Plaine fluviale de Castets-en-Dore et à Bordeaux</p> <p>U4. LA GARONNE MARITIME SUD. Bayas SUD. Médoc des vignettes</p>
<p><b>LE CONTEXTE</b></p> <p><b>CONTEXTE:</b></p> <p>A Forges, les agglomérations urbaines implantées près du fleuve ont su s'organiser avec ce voisin parfois encombrant. Aujourd'hui les contraintes et les risques prennent le dessus, elles ont tendance à s'en détacher.</p>	<p><b>EXTRAIT DE - Guide paysage et urbanisme pour le département de Lot-et-Garonne - DDE 47</b></p> <p><b>EXTRAIT DE - Guide paysage et urbanisme pour le département de Lot-et-Garonne - DDE 47</b></p> <p><b>EXTRAIT DE - Rives et appuis - Mémoires de l'urbanisme - Bernard Fichoux 2003.</b></p>	<p><b>LES OUTILS</b></p> <p><b>LES REFERENCES</b></p> <p><b>Porteurs de projet:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Etat (MEL, DDE...)</li> <li>- communes,</li> <li>- communautés de communes,</li> <li>- pays,</li> <li>- communautés d'agglomération,</li> <li>- communautés urbaines.</li> </ul> <p><b>Partenaires financiers éventuels:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (OPAH, ANAH, ANRU),</li> <li>- conseils généraux dans le cas d'existence de politiques de valorisation.</li> </ul> <p><b>Bibliographie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Régime de paysages: MENÉPHANCE D'AGUIR, BERNARD FICHOUX" 2003.</li> <li>- "Guide paysage et urbanisme pour le département de Lot-et-Garonne" - DDE 47 2007.</li> </ul>	<p><b>LES REFERENCES</b></p>

## ENJEU 1 : LA RECONNAISSANCE DU FLEUVE

### > FICHE D'ORIENTATION 1: Renouer avec la naturalité

- Objectifs :**
- Respecter l'espace de liberté du fleuve et de ses structures paysagères (zones humides, bras morts...)
  - Connaissance/conscience de la valeur de la mobilité du fleuve

### > FICHE D'ORIENTATION 2: Conforter la route dans son rôle de découverte des paysages

- Objectifs :**
- Avoir des routes de qualité paysagère
  - Mettre en valeur le paysage qui y est découvert.

## ENJEU 2 : LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE

### > FICHE D'ORIENTATION 3: Sauvegarder les paysages agricoles spécifiques garonnais

- Objectifs :**
- Maintenir le bocage ouvert du fond de la vallée montagnarde
  - Préserver la diversité paysagère due à l'imbrication des prairies, champs labourés, structures boisées et vignes
  - Répartir de façon raisonnée entre peupliers et cultures ouvertes dans la plaine

### > FICHE D'ORIENTATION 4: Préserver les structures paysagères

- Objectifs :**
- Conforter les structures paysagères existantes (bocage)
  - Préserver des structures liées au marais

### > FICHE D'ORIENTATION 5: Intégrer les sites d'activités au paysage fluvial

- Objectifs :**
- Réhabiliter les anciennes gavières
  - Intégrer les gravières en exploitation
  - Intégrer les zones d'activité et industrielles

## ENJEU 3 : L'INTÉGRITÉ NATURELLE ET RURALE DES FONDS DE SCÈNE

### > FICHE D'ORIENTATION 6: Préserver le cadre forestier et agricole des montagnes et coteaux

- Objectifs :**
- Reconnaître les qualités de la forêt et sa contribution à la qualité des paysages et la diversité des milieux
  - Adopter une gestion raisonnée et collective en terme de production, biodiversité et agrément pour obtenir une cohérence globale.

### > FICHE D'ORIENTATION 7: Limiter l'anthropisation des fonds de scène

- Objectifs :**
- Limiter l'impact des carrières et des infrastructures sur les versants des vallées
  - Limiter les urbanisations sur les coteaux
  - Favoriser la végétalisation des fonds de scène

## ENJEU 4 : LA COHERENCE DES ESPACES BÂTIS

### > FICHE D'ORIENTATION 8: Mettre en valeur les structures urbaines fondatrices

- Objectifs :**
- Maintenir des coupures entre urbanisations pour préserver la lisibilité géographique et paysagère des établissements humains
  - Appuyer les limites urbaines sur des éléments naturels
  - Respecter et valoriser l'identité des centres-bourgs
  - Préserver les silhouettes emblématiques

### > FICHE D'ORIENTATION 9: Faire du fleuve un élément fort de la structuration urbaine

- Objectifs :**
- Pérenniser et mettre en valeur les relations qui existent entre les villes et la Garonne

### > FICHE D'ORIENTATION 10: Maîtriser l'évolution urbaine

- Objectifs :**
- Tisser les extensions urbaines en lien avec le fond de vallée
  - Urbaniser en continuité des centres historiques
  - Renforcer et affirmer la prééminence urbaine de ces centres historiques
  - Structurer de véritables hiérarchies urbaines

9

## ENJEU 5 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FLUVIAL

### > FICHE D'ORIENTATION 11: valoriser les ouvrages témoins de l'histoire du fleuve et de ses ressources

- Objectifs :**
- Valoriser les équipements liés à la navigation
  - Valoriser les ouvrages hydrauliques
  - Valoriser les ouvrages de franchissements
  - Requalifier les relations entre Canal de Garonne et Garonne

## ENJEU 6 : L'ANIMATION ET LA MOBILISATION AUTOUR DU FLEUVE

### > FICHE D'ORIENTATION 12: Développer un tourisme durable pour la Garonne

- Objectifs :**
- Sensibiliser à l'importance du capital «Paysage» dans le tourisme
  - Valoriser un patrimoine paysager de qualité parfois diffus ou peu lisible
  - Mettre en valeur des points de vues sur le paysage Garonnais
  - Créer des itinéraires de découverte des paysages de la Garonne

A la demande des élus, il a été adjoint des fiches outils qui font le point sur les outils paysagers dont ils peuvent disposer et sur leurs articulations avec les documents d'urbanisme.

### > FICHE OUTIL 1 : Elaborer un plan de paysage

### > FICHE OUTIL 2 : Elaborer une charte paysagère

### > FICHE OUTIL 3 : Le paysage dans les documents d'urbanisme



## ENJEU 4: LA COHÉRENCE DES ESPACES BÂTIS

### Faire du fleuve un élément fort de la structuration urbaine

## ENJEU 4: LA COHÉRENCE DES ESPACES BÂTIS

### Faire du fleuve un élément fort de la structuration urbaine

## FICHE D'ORIENTATION N°9

### UNITES CONCERNÉES:

- U2. LA GARONNE DE PIEMONT  
SU1. Garonne pré-pyrénéenne  
SU2. Garonne du volvestre
- U3. LA PLAINE GARONNAISE  
SU1. Garonne des terrasses  
SU2. Garonne agenaise  
SU3. Garonne marmandaise  
SU4. Plaine fluviale de Castets-en-Dorthe
- U4. LA GARONNE MARITIME  
SU2. Le blayais  
SU4. Médoc des vignobles

## FICHE D'ORIENTATION N°9

### OBJECTIFS:

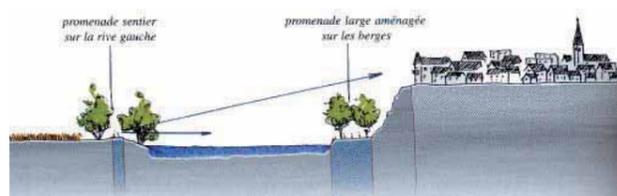
- Pérenniser et mettre en valeur les relations qui existent entre les villes et la Garonne.
- Valoriser les façades fluviales.
- Préserver le patrimoine bâti.
- Se réapproprier les espaces publics en bord du fleuve.

### PRINCIPE:

La réhabilitation du lien au fleuve et de sa traversée mériterait d'être le fondement du développement urbain des communes urbaines. Cela passe par une importance accrue des espaces piétons le long de la Garonne et par une reconquête de l'espace public. En outre la valorisation du potentiel de loisirs offert par la situation en rive demande à être développée. Ainsi l'aménagement d'une halte nautique peut être le levier d'un développement touristique et le support de la mise en place d'un moyen de transport alternatif...

#### 1. Le cas des villes-terrasses au dessus d'une plaine inondable

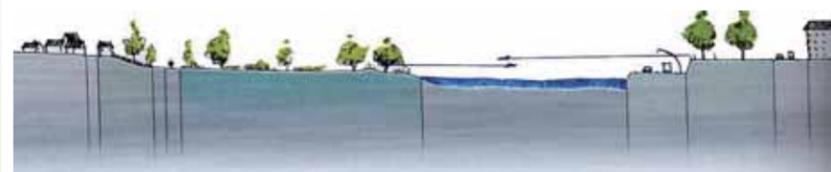
- Inconstructibilité de la plaine inondable, en dehors des extensions liées à une exploitation agricole
- Dégagement ou préservation d'espaces ouverts au pied de la terrasse pour une covisibilité entre la plaine et la ville
- Passage de circulations douces, promenades, etc... à proximité de l'eau
- Création de liaisons piétonnes entre la ville terrasses et la plaine
- Valorisation des espaces cultivés ou naturels de la plaine inondable en relation avec la zone humide
- Préservation d'espaces ouverts pour la covisibilité entre le fleuve et la ville



Extrait de « Guide paysage et urbanisation pour le département de Lot-et-Garonne ». DDE 47

#### 2. Le cas des villes au bord de l'eau

- Aménagement de promenades, circulations douces au bord de l'eau (sur berge)
- Création de parcs, espaces publics lorsque les terrains le permettent
- Aménagement de nombreux accès depuis la ville vers le bord de l'eau



Extrait de « Guide paysage et urbanisation pour le département de Lot-et-Garonne ». DDE 47

- Développement d'un urbanisme ouvert sur le fleuve pour les nouveaux quartiers, en privilégiant des voies perpendiculaires à l'eau
- Création de voies publiques urbaines parallèles au fleuve en reliant toutes les voies perpendiculaires et création d'une façade urbaine
- Aménagement de places publiques ouvertes sur la Garonne

### MISE EN OEUVRE:

- Les nouvelles relations entre la ville et l'eau se traduisent par la création de nouveaux espaces ou tout au moins l'adaptation des espaces existants. Plus généralement elles peuvent aussi inaugurer de nouvelles formes d'urbanité, mettant en valeur les transversalités, utilisant la Garonne comme prétexte fondateur, favorisant les relations à l'eau...
- Définir des règles d'urbanisation concertées prenant en compte les nouvelles pratiques de l'environnement garonnais et valorisant la qualité architecturale, urbaine et paysagère de l'environnement garonnais.
  - Intégrer des cahiers de préconisations architecturales et paysagères dans les documents d'urbanisme.
  - Inciter les aménageurs, les promoteurs et les maîtres d'oeuvre à interpréter et adapter les caractères urbains et architecturaux traditionnels des bords de Garonne.
  - Faire précéder les projets d'aménagement d'un diagnostic urbain, architectural et paysager concerté prenant en compte les liens à créer vers le fleuve, les plantations à mettre en place.
  - Mettre en place des programmes, outils et procédures globaux et qualitatifs : opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH).

### LES OUTILS:

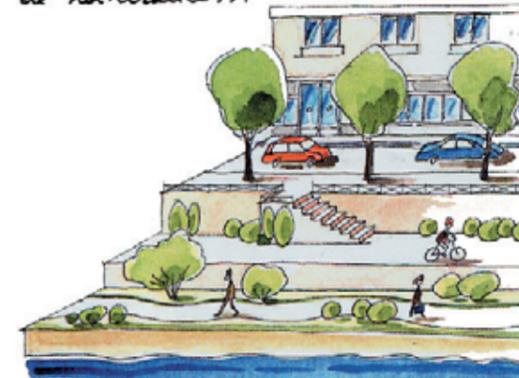
#### REGLEMENTAIRES.

- PLU.
  - Zonage (emplacements réservés...).
  - Orientations d'aménagement.
- Opérations de rénovation urbaine.

#### CONTRACTUELS.

- Chartes,
  - urbaines,
  - architecturales,
  - paysagères.

... avec l'accès à l'eau selon un gradient de vitesse et de naturalité...



Extrait de « Rivières et paysages » Marie-France Dupuis, Bernard Fischesser. 2003.

### CONTEXTE:

A l'origine, les agglomérations urbaines implantées près du fleuve et en vivant, ont su s'organiser avec ce voisin parfois encombrant. Aujourd'hui les contraintes et les risques prenant le dessus, elles ont tendance à s'en détourner.

### Porteurs de projet:

Etat (MH, Sites...),  
communes,  
communautés de communes,  
pays,  
communautés d'agglomération,  
communautés urbaines.

### Partenaires techniques:

Agences d'urbanisme,  
CAUE,  
services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP),  
DDE,  
ADEME,  
Smeag.

### Partenaires financiers éventuels:

Etat (ZPPAUP, ANAH, ANRU),  
conseils généraux dans le cas d'existence de politiques de valorisation.

### Références :

- Rivières et paysages. Marie-France Dupuis, Bernard Fischesser. 2003.
- Guide paysage et urbanisation pour le département de Lot-et-Garonne ». DDE 47. 2007.





